

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU

BAS-CANADA.

INCORPORÉ PAR ACTE DU PARLEMENT PROVINCIAL,
Juillet, 1847.



MONTREAL:

DE L'IMPRIMERIE DE LOVELL ET GIBSON RUE ST. NICOLAS.
1847.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE

DU

BAS-CANADA.

Patron.

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL.

Président.

MAJOR CAMPBELL, *St. Hilaire.*

Vice-Présidens.

L'Hon. Sir James Stuart, Juge en Chef, <i>Québec.</i>	L'Hon. L. H. La Fontaine, M. P. P., <i>Montréal.</i>
L'Hon. Wm. Morris, <i>Montréal.</i>	L'Hon. A. N. Morin, M. P. P., <i>Montréal.</i>
L'Hon. P. B. De Boucherville, <i>Boucherville.</i>	G. F. S. DeBeaujeu, Ecr., <i>Côteau-du-Lac.</i>

Conseil.

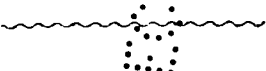
L'Hon. B. Joliette, <i>Village d'Industrie.</i>	B. H. Le Moine, Ecr., M. P. P., <i>Montréal.</i>
L'Hon. P. H. Knowlton, <i>Broome.</i>	A. Jobin, Ecr., M. P. P., <i>Ste. Généviève.</i>
L'Hon. F. P. Bruneau, <i>Montarville.</i>	Jacob DeWitt, Ecr., M. P. P., <i>Montréal.</i>
L'Hon. Adam Ferrie, <i>Montréal.</i>	R. N. Watts, Ecr., M. P. P., <i>Drummondville.</i>
L'Hon. Robt. Harwood, <i>Vaudreuil.</i>	A. P. Méthot, Ecr., M. P. P., <i>Nicolet.</i>
L'Hon. Francis Hincks, <i>Montréal.</i>	Jacques P. Lantier, Ecr., M. P. P., <i>St. Polycarpe.</i>
L'Hon. Commissaire Casgrain, <i>Montréal.</i>	Duncan Finlayson, Ecr., <i>Lachine.</i>
D. M. Armstrong, Ecr., M. P. P., <i>Berthier.</i>	Col. Taché, D. A. G., <i>Montréal.</i>
Thos. Boutillier, Ecr., M. P. P., <i>St. Hyacinthe.</i>	F. A. La Rocque, Ecr., <i>Montréal.</i>
L. Lacoste, Ecr., M. P. P., <i>Boucherville.</i>	John Yule, Ecr., <i>Chambly.</i>
Malcolm Cameron, Ecr., M. P. P., <i>Port Sarnia.</i>	Capitaine John Clark, <i>Longue-Pointe.</i>
L. T. Drummond, Ecr., M. P. P., <i>Montréal.</i>	A. Newman, Ecr., <i>Lachine.</i>
L'Hon. Thomas C. Aylwin, M. P. P., <i>Québec.</i>	Pierre J. O. Chauveau, Ecr., M. P. P., <i>Québec.</i>

WM. EVANS, *Secrétaire.*

PREMIERS OU PRINCIPAUX OBJETS

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.



PREMIER OBJET.—Avancer l'intérêt, ou accroître les moyens de toutes les classes dont l'Agriculture est l'occupation et la ressource, en améliorant l'état des terres cultivées généralement, par une meilleure méthode de dessèchement, par une culture plus judicieuse du sol et un meilleur mode d'engrais, pour quelque récolte que ce soit; en encourageant la culture des plantes nouvelles dont l'introduction peut être considérée comme avantageuse; en encourageant le choix et l'amélioration des bêtes à cornes et des moutons, et le soin de leur donner une bonne pâture, afin que le cultivateur en puisse retirer un profit certain et considérable, par viandes de boucherie, laine, lait, beurre et fromage: encourager les manufactures domestiques, et les inventions utiles applicables à l'Agriculture et aux fins de l'économie rurale.

SECOND OBJET.—Etablir un Musée d'Agriculture, pour l'exposition et l'encouragement des instrumens d'agriculture les plus nouveaux et les plus utiles à employer, et la collection des graines ou semences, racines, herbes, etc., sur le plan de ceux qui sont établis dans plusieurs parties des Iles Britanniques.

TROISIÈME OBJET.—Encourager l'établissement d'une ou plusieurs Bibliothèques d'Agriculture, afin de répandre des principes sains et des connaissances utiles sur tous les sujets liés à l'Agriculture et à l'économie rurale, dans toutes leurs branches, par le moyen d'un Journal à bas prix et judicieusement rédigé, et de publications périodiques.

QUATRIÈME OBJET.—L'établissement d'un Collège d'Agriculture, pour l'éducation et l'instruction des classes agricoles, autant que les circonstances le permettraient, sur le modèle de ceux qui existent en Angleterre; et s'il n'était pas possible de parvenir à ce but immédiatement, de tâcher de procurer l'établissement d'une ou plusieurs Ecoles d'Agriculture, avec des fermes-modèles, y attachées, où les jeunes gens puissent être initiés dans la théorie et la pratique de l'Agriculture, et où l'on puisse faire des expériences, ou mettre à l'épreuve des modes nouveaux de dessèchement, d'engrais, de culture de récoltes diverses, de même que quant à l'éducation et à la nourriture des animaux de ferme, et à la conduite de la laiterie: le tout sous une surveillance assez judicieuse pour que les établissemens puissent, en toute probabilité, subvenir à leurs propres dépenses.

CINQUIÈME OBJET.—Maintenir une bonne intelligence avec toutes les Sociétés d'Agriculture de Comtés, n'ayant toutes que le même but, le bien général, et offrir aux autres Sociétés, et en recevoir réciproquement, toutes les suggestions, ou tous les renseignemens intéressants, propres à avancer l'objet que disent avoir en vue tous ceux qui ont quelque rapport avec les Sociétés d'Agriculture.

SIXIÈME OBJET.—Obtenir des données ou connaissances statistiques correctes, relativement à l'Agriculture du Bas-Canada, et aux individus qui s'y emploient; et généralement faire tout ce qui peut être entrepris légitimement et convenablement pour améliorer l'Agriculture du Bas-Canada, et élever la position sociale des personnes dont elle fait l'occupation.

STATUTS ET REGLEMENS.

1. Que la Société sera dirigée par un Président, six Vice-Présidens, et un Conseil de vingt-six Membres.

2. Que les personnes qui souscriront pour la somme de cinq schelins, ou au-dessus, annuellement, seront membres de la Société, et que les personnes qui souscriront pour deux livres et dix schelins seront membres à vie de la Société.

3. Qu'une assemblée générale des membres de la Société aura lieu à Montréal, chaque année, pendant la Session du Parlement, et qu'à cette assemblée annuelle, trente-trois membres seront élus d'entre les membres de la Société, pour servir comme Officiers ou Directeurs, pour l'année suivante; et qu'ils auront pleine autorité pour transiger toutes les affaires de la Société.

4. Que les Directeurs ainsi élus, choisiront parmi eux, à leur première réunion, ou aussitôt que possible, un Président, six Vice-Présidens et un Secrétaire.

5. Que les Directeurs tiendront des assemblées tous les trois mois, ou plus souvent, s'il est nécessaire; et qu'à ces assemblées, et à toute autre réunion de la Société, le Président, ou l'un des Vice-Présidens, présidera. Qu'aux assemblées trimestrielles, ou à une assemblée quelconque, pour la transaction des affaires de la Société, neuf des Directeurs, y compris le Président, ou l'un des Vice-Présidens, devront être présents, pour former un *Quorum*.

6. Que les Directeurs auront plein pouvoir pour remplir toute vacance qui pourra exister, ou survenir, parmi les Officiers ou les Directeurs, dans l'intervalle de l'élection générale annuelle, sus-mentionnée, en élisant, ou choisissant d'entre eux-mêmes, tel Officier, ou tels Officiers, et tel Directeur, ou tels Directeurs d'entre les membres de la Société.

7. Que les Directeurs seront en tout temps pleinement autorisés à convoquer une Assemblée Générale Spéciale des membres de la Société, par avis inséré dans quelque une des Gazettes publiées en langue Anglaise, et dans quelque une des Gazettes publiées en langue Française, tant à Montréal qu'à Québec, spécifiant les fins ou objets de telle assemblée; et le Président, ou l'un des Vice-Présidens présidera à chaque telle assemblée, à laquelle il faudra que _____ membres soient présents pour être en nombre.

8. Que les Directeurs pourront, de temps à autre, dresser ou rédiger tels Règlements qu'ils croient les plus propres à avan

les intérêts de la Société et à promouvoir les fins pour lesquelles elle est établie, et soumettre les Règlements ainsi dressés à une Assemblée Générale Annuelle ou Spéciale des membres de la Société, par lesquels ces règlements pourront être approuvés, désapprouvés, ou amendés, à telle assemblée générale.

9. Qu'afin de former une communication ou correspondance avec chaque section et paroisse du Bas-Canada, les membres du Clergé de toutes dénominations seront élus Membres Honoraires de la Société, et seront respectueusement invités à coopérer avec elle à répandre l'instruction et les suggestions utiles parmi la population rurale, et à obtenir des données correctes sur l'état de l'Agriculture, ses produits, etc.,

10. Que les Directeurs choisiront parmi eux trois membres pour agir comme Comité de Journal, et être chargés du soin de la correspondance de la Société, comme aussi un Editeur, qui dirigera et surveillera la publication du Journal de la Société, et nulle matière pour le Journal ne sera publiée avant d'avoir été approuvée par le dit Comité, et tous sujets politiques seront strictement exclus des colonnes du Journal.

11. Que les Directeurs choisiront d'entre leur nombre trois membres pour agir comme Comité de Finances.

12. Que ce sera une Règle Fondamentale de la Société, qu'à l'une quelconque de ses assemblées, il ne sera discuté aucune question d'une tendance politique, ou qui aura rapport à aucun sujet à débattre, ou pendant, dans l'une ou l'autre des Chambres de la Législature Provinciale.

13. Que le Président sortira de charge annuellement, et ne pourra pas être réélu pour l'année immédiatement suivante.

14. Qu'aucune des Règles Générales de la Société ne sera dorénavant rescindée, suspendue ou altérée, si ce n'est à une Assemblée Générale ou Spéciale de la Société, et alors seulement à la recommandation d'une réunion des Directeurs, qui aura eu lieu au moins un mois avant la dite Assemblée Générale ou Spéciale, et aura été annoncée par avis public aux Membres de la Société, quinze jours d'avance.

15. Que chaque membre de la Société d'Agriculture du Bas-Canada soit invité à avancer les fins de son institution, par des écrits intéressants, ou par des lectures, ou discours publics, sur l'économie rurale ; et les personnes domiciliées en quelque endroit que ce soit de l'Amérique Britannique, de la Métropole ou des États voisins, qui auront, par leurs écrits ou leurs contributions, avancé les objets de cette Société, pourront être proposés pour être membres honoraires, et pourront être élus tels par ballote, aux assemblées trimestrielles du Conseil.

ADRESSE AU PUBLIC.

Le but dans lequel la Société d'Agriculture du Bas-Canada a été organisée, se trouve clairement exposé dans le rapport qui précède des procédés de cette même Société. L'on soumet maintenant le tout à la Société Canadienne de toutes les classes, disposées à aider à l'amélioration et à la prospérité du pays.

La Société a obtenu, durant la dernière Session du Parlement Provincial, un Acte d'Incorporation par lequel ses procédés antérieurs sont reconnus et confirmés. Cet Acte donne aussi pouvoir à la Société d'élire des Directeurs ou des Vice-Présidens parmi ses Membres résidant dans une localité quelconque du Bas-Canada, et de nommer ou d'autoriser les Directeurs à nommer des Bureaux de Directeurs locaux dans les Districts ou localités, et de leur donner tous les pouvoirs nécessaires pour les fins de la constitution de la Société. L'Acte donne aussi le pouvoir d'avoir un sceau commun avec un sceau et une devise ainsi qu'on l'établira.

Ce que la Société désire maintenant est une manifestation de l'opinion publique en sa faveur, tendant à l'aider et à l'encourager dans ses efforts pour parvenir au but pour lequel elle a été organisée et incorporée.

L'énergie persévérante et les efforts judicieux des grandes Sociétés Nationales d'Agriculture établies dans les Isles Britanniques ont produit un bien immense et ont excité l'admiration des autres pays. Elles ont encouragé les expériences et les recherches dans toutes les branches de l'économie rurale, et ont répandu au loin, par leurs journaux et leur mémoire, la connaissance des bons principes et des pratiques agricoles les plus approuvées. Nous avons l'avantage de leur exemple, et le résultat de leurs travaux pour nous guider et nous exciter. Nous ne pouvons au même point introduire des pratiques d'une culture perfectionnée qui réussisse si admirablement dans les Isles Britanniques, mais il n'est incontestablement rien dans notre climat ou notre sol qui nous empêche de nous rapprocher de bien près du système qu'on y suit, dans tous les cas où nous aurons des capitaux qui nous le permettront. En Angleterre, pour bien cultiver, il faut égouter les terres suffisamment, labourer, herser, préparer le sol convenablement, répandre des engrais s'il le faut suivant la récolte, se servir de bonnes semences, nettes et non mêlées; il faut semer à temps, le faire bien, arracher ou détruire subséquemment les mauvaises herbes, faire les moissons avec soin lorsque le temps est venu, et mettre les produits à l'abri. Si nous désirons bien cultiver, il nous faudra adopter ici le même mode. Il convient encore d'observer une bonne rotation dans les cultures, et de les modifier suivant la qualité et les circonstances du sol. Quant aux animaux, il faut faire attention aux races, à l'entretien, et à leur adaptation à notre climat et au régime qu'on leur destine. En fait d'instrumens agricoles, si nous ne pouvons en avoir qui égalent en perfection et en variété ceux dont on se sert en Angleterre, on doit s'en rapprocher autant que possible, et ce sera tant mieux pour nous si nous pouvons y faire des améliorations qui conviennent mieux. Quant aux soins

généraux d'une ferme, ils demandent autant d'adresse et d'attention ici qu'en Angleterre si nous voulons bien faire. Pour la laiterie, dans la vue de la perfection et du profit, le système anglais est le meilleur, et on peut l'adopter ici sans difficulté. Il serait fâcheux et dommageable que nous eussions l'idée que nous ne pouvons adopter le système perfectionné des autres pays, parce que nos hivers sont trop froids, ou que nos étés sont trop courts ou trop chauds. C'est un grand avantage que nos terres soient couvertes de neige, durant l'hiver, et nos rivières de glace, et quant aux étés, tout courts qu'ils sont, ils sont assez longs pour produire de bonnes récoltes avec une culture convenable. Ce que l'un peut faire, un autre peut le faire aussi sous les mêmes circonstances de sol et de climat, en cultivant de même. Il ne faut pas oublier qu'à tout prendre les saisons sont plus favorables à l'agriculture ici que dans les Isles Britanniques. Nous devons donc repousser l'idée que notre sol ou notre climat soient inférieurs. Ce qu'il nous faut c'est de l'expérience et des capitaux. Nous avons aussi besoin d'engagés de fermes bien disciplinés, et c'est un grand inconvénient pour les cultivateurs qui veulent faire leurs travaux convenablement. Cette Société tâchera de remédier à ce mal. Un journalier expérimenté dans toutes sortes de travaux rend le double des services qu'on obtient généralement de ceux qui n'ont pas d'expérience. Notre pays est capable de produire une beaucoup plus grande variété de plantes utiles que la Grande-Bretagne, et c'est un avantage, car plus la variété sera grande, plus nous aurons de produits disponibles pour l'exportation, et moins nous souffrirons du manque général d'une culture particulière, comme il arrive ailleurs; le commerce nous donnera le moyen d'échanger nos productions variées. Ainsi chaque pays pourra profiter des produits des pays les plus éloignés, et nous pouvons avoir cet avantage à un haut degré si nous recourons aux moyens à notre portée. L'agriculture sera pour nous la source la plus pure et la plus certaine d'une prospérité générale; toute autre ressource est transitoire, la production de la terre est permanente. Si l'on admet que l'agriculture est pour un pays la principale source de richesse, le bien-être et le bonheur, à coup sûr nous adopterons tous les moyens de nous assurer ces avantages. C'est au manque d'un système régulier de culture et d'une judicieuse variété dans les produits, que sont dus en grande partie les fléaux qui ont affligé cette année le peuple de l'Irlande. On y cultivait la patate presque exclusivement comme nourriture de cinq à six millions d'hommes, et lorsque la patate a manqué, la misère, la maladie et la mort s'en sont suivi à un degré inconnu dans les temps modernes en pays civilisé. Le mal aurait été pire encore si le Gouvernement n'avait procuré des subsistances à cette population.

Nous avons assez vu les conséquences de cette calamité dans les émigrés débarqués sur nos rivages. C'est une leçon pour nous quant à la dépendance d'un peuple d'un bon système d'agriculture, de la variété, et d'une bonne rotation. Il faut que la culture paye le soin et le travail, la rente du sol, l'intérêt du capital employé en animaux, en semences et en instrumens, et si les cultivateurs se rendaient compte sous tous ces chefs chaque année, notre agriculture serait bien plus prospère, parce que les cultivateurs sentiraient la nécessité d'un changement et d'une amélioration. Nous tenons à un

pays où les améliorations agricoles sont portées à une plus haute perfection que partout ailleurs. On y fait usage à la fois des capitaux et de la science, et on y fait des expériences dans toutes les branches. Nous pouvons avoir tout cela à notre disposition à bon marché, simplement pour les frais de le republier pour nos cultivateurs. Nous pouvons avoir accès aux meilleurs journaux agricoles, et choisir ce qu'il y a de plus utile dans les masses volumineuses de l'enseignement. La Société Royale Irlandaise pour les améliorations, et la Société Agricole des Montagnes d'Ecosse nous ont obligeamment envoyé leurs Transactions, et nous attendons celles de la Société Royale d'Angleterre.

Nous avons la certitude de pouvoir établir, sous les mêmes rapports, des communications et des échanges de journaux avec les Sociétés agricoles en France et ailleurs. Il serait bien étrange que l'on ne pût trouver à choisir, dans tant de sources, un amas de connaissances utiles que chaque cultivateur canadien pourra se procurer moyennant une souscription des plus modiques. Il lui serait trop coûteux de se procurer autrement les renseignemens qu'il trouvera dans le journal que cette Société se propose de publier dans les deux langues. Ceux qui se croient au fait de tout et incapables d'apprendre en agriculture, peuvent se moquer des livres et des publications sur le sujet. Nos cultivateurs n'ont pas tous de pareilles prétentions, et comment ceux qui savent avoir besoin d'instruction pourront-ils s'en procurer, si ce n'est au moyen de publications agricoles. L'on ne pourrait envoyer par tout le pays des praticiens pour enseigner la science et la pratique de l'agriculture, et même ils ne feraient pas autant de bien qu'un journal publié par des personnes possédant la confiance générale. Nous n'admettrons pas que les cultivateurs canadiens ne puissent apprécier les enseignemens et les conseils qu'on leur proposera dans les meilleures vues, et nous sommes sûrs qu'ils les mettront à profit autant qu'ils le pourront.

Si l'on observait que les produits du sol sont la source presque unique d'où proviennent notre nourriture et nos habits, et qui alimente le commerce et les manufactures, on porterait un intérêt plus général à la prospérité de l'art agricole, et à procurer toute l'instruction et l'encouragement possibles à ceux qui font leur état de créer ces produits, afin qu'ils le fassent avec succès pour leur propre avantage et pour celui de la société. L'agriculture est en dehors des démêlés de politique et de parti, car tous les hommes ont besoin de nourriture et de vêtemens, qu'ils tirent du sol soit directement soit d'une manière indirecte, et il leur est ainsi d'un intérêt majeur de voir le pays qu'ils habitent cultivé d'une manière plus parfaite. La production de la nourriture est en premier lieu. Si cette nourriture manque par suite de la mauvaise culture, ou d'autres causes, les ressources publiques d'un pays seraient souvent insuffisantes pour y suppléer. Il faudra des années pour que les cultivateurs du Canada puissent réparer les dommages qu'a causés la mouche des bleds. Si l'on avait introduit plutôt la semence dont on se sert actuellement, les pertes auraient été bien moindres, et ce fait seul indique qu'il faut une attention constante à l'agriculture pour opérer avec avantage. Si l'on égoutait bien les terres, on se plaindrait moins des saisons et des mauvaises récoltes. Dans des saisons ordinaires quant à l'humidité et à la chaleur, la plus mauvaise

culture peut donner des produits satisfaisans, mais lorsqu'il s'agit de combattre les difficultés naturelles et de faire produire d'abondantes moissons dans des saisons difficiles, c'est à la science et à l'observation que la pratique de l'agriculture doit être confiée. Les dix-neuf vingtièmes des habitans du Canada cultivent la terre suivant la même routine chaque année, quelque différence qu'il y ait dans les saisons. On ne doit donc pas s'étonner de la nature variable des produits, avec les mêmes soins apparens. Il est des années où, à cause des pluies, des pertes ont lieu inévitablement, et d'ailleurs on trouve souvent des mécomptes qu'aucune prudence humaine ne peut prévenir. Mais si le cultivateur entend son état et a un capital suffisant, il peut remédier à une grande partie de ces inconvéniens. C'est à lui à tirer le meilleur parti des moyens qu'il possède. En Angleterre, on s'est convaincu de l'importance d'instruire et d'encourager le cultivateur, et en Canada nous dépendons encore plus que là des produits agricoles. Combien donc ne serait-il pas sage pour nous d'apprendre et de pratiquer les meilleurs modes de culture, d'élever des animaux, et d'économie rurale? L'instruction n'est pas égale partout, mais il s'en trouve assez pour donner un élan favorable à l'agriculture. Nous avons de bons cultivateurs sans instruction, mais par là même ils ne peuvent être au fait dans toutes les branches qui les intéressent. A proprement parler il n'est pas nécessaire d'une éducation parfaite pour être cultivateur, mais elle est toujours avantageuse, et ceux qui, possédant cette éducation, l'appliquent au bien général, doivent être regardés comme des bienfaiteurs. L'avantage peut-être fortuit qu'ils ont eu dans leur jeunesse, ne diminue pas leur mérite. En général l'homme instruit est porté à être généreux et bienveillant, et est au-dessus de l'envie jalouse; il est porté à aider à la prospérité générale et au bonheur commun.

Il n'y a nullement à douter que le produit annuel du Bas-Canada ne puisse être doublé par l'adoption d'un meilleur système de rotation de labourage, etc., et tout cultivateur intelligent pourra se convaincre du fait en faisant une tournée générale dans les différentes campagnes, et en constatant l'état présent de l'Agriculture. Cette augmentation de produits équivaldrait pour le pays à un don annuel de plusieurs millions de livres, courant. De manière que le perfectionnement en agriculture est un objet digne de tous les efforts et de tous les soins qu'on est capable d'y apporter.

En voulant des améliorations, la Société est loin de désirer la diminution du produit général des grains; au contraire, elle est persuadée qu'une production de grains beaucoup plus considérable serait le résultat immanquable des perfectionnemens demandés. Il peut y avoir une grande variété de récoltes cultivées d'après un système parfait d'agriculture, sans que la quantité des grains recueillis annuellement en soit diminuée.

Si l'on remettait toute idée d'amélioration jusqu'à ce que les cultivateurs eussent une éducation complète, nous pourrions y renoncer pour cette généralisation. Il n'y a pas de raison pour remettre d'un seul jour nos efforts pour instruire et encourager nos campagnes. Il n'est pas une paroisse, pas une maison peut-être dans le Bas-Canada, qui n'ait des lecteurs et des auditeurs capables de comprendre des suggestions et des détails de pratique écrits en style simple, transmis avec la sanction d'une Société possédant leur confiance. Nous espérons

fermement que le clergé des campagnes aidera et recommandera une tentative aussi propre à avancer la position du peuple Canadien. Lord Feversham, en parlant en Août dernier devant la Société d'agriculture de Yorkshire, a dit au sujet d'écoles et de publications d'agriculture : " Je puis dire quant à l'école d'agriculture, qu'elle est activement en opération, et conduite d'après les meilleurs principes, et que les applications pour admission ont de beaucoup excédé les espérances. J'ajouterai aussi que, suivant moi, cette institution ne sera pas complète si l'on n'y ajoute une ferme modèle, et j'espère voir sous peu l'accomplissement de ce souhait, car partout où l'on a établi de telles fermes modèles, elles ont été avantageuses et ont très bien réussi. Jusqu'à ce qu'on ait atteint ce but, je pense que ceux qui s'occupent de culture trouveront du profit à saisir toutes les occasions de s'instruire en lisant toutes les publications qui se font sur des sujets agricoles ; elles y trouveront des renseignements importans et des détails intéressans sur le sujet. Je mentionnerai le rapport annuel de la Société royale d'Angleterre, le rapport de notre propre Société, le *Farmers' Magazine*, et autres publications qui toutes contiennent d'excellens renseignements pour les élèves dans toutes les branches de la science, la Chimie, la Botanique, la Géologie, l'Entomologie et la Mécanique, formant partie de l'éducation agricole dans les institutions d'Ecosse, et certainement c'est là un pays qui n'est pas surpassé, s'il est égalé, dans l'avancement rapide et extraordinaire de l'amélioration culturale." Telle est l'opinion d'un seigneur anglais, grand propriétaire, sur les écoles d'agriculture, les fermes modèles, et les publications agricoles. A la même réunion, Lord Morpeth termina un discours éloquent comme suit : " Ainsi, en combinant la théorie et la pratique, en égoutant vos champs et leur enlevant l'humidité stagnante, en enlevant à vos esprits de vieux préjugés, en améliorant votre sol avec de fertiles engrais, et votre intelligence au moyen de connaissances utiles, en récoltant dans vos greniers les produits de l'année, et dans votre mémoire les fruits de l'intelligence, de l'entreprise et du savoir, vous pourrez, fermiers d'Angleterre et fermiers du Yorkshire, prendre dans le système social la position à laquelle vous avez tant de droits." Ces paroles peuvent s'appliquer également aux cultivateurs Canadiens, et cette Société désire vivement placer des renseignements utiles entre les mains de tous les cultivateurs. Quant à présent, et jusqu'à ce que la Société ait pu voir quel appui elle recevra, et comment le public appréciera le but qu'elle s'est proposé en s'organisant, elle ne peut faire plus que de publier un journal dans l'une et l'autre langue. La meilleure preuve de la faveur publique se trouvera dans l'adhésion nombreuse de membres dans tous les Districts du pays, dans la souscription au journal, soit dans une langue, soit dans les deux, vu la diversité que l'on se propose d'introduire à cet effet dans chaque publication ; enfin dans l'envoi de communications sur des sujets utiles. Si cette société devait être d'un avantage général, une modique souscription annuelle devrait être fournie volontiers. La Société augmenterait de confiance et de courage si elle était sûre d'un appui général ; le sentiment contraire prévaudrait en elle si ceux que ses travaux intéressent le plus, les voyaient avec indifférence. Son utilité sera tout naturellement proportionnée à l'encouragement qu'elle recevra, non en paroles, mais en souscriptions, de manière à atteindre le but énoncé dans les

résolutions adoptées et maintenant soumises au public. Si le siège principal de la Société est pour le moment à Montréal, elle ne sera pas exclusive dans ses publications ni dans l'établissement de fermes modèles lorsqu'elle sera à même de le faire. L'on peut devenir membre de la Société en contribuant annuellement cinq chelins et la souscription au journal sera également de cinq chelins dans chaque langue. La modicité de ces sommes indiquera suffisamment aux souscripteurs et aux correspondans, et aux agens qui enverront des listes, la nécessité d'employer des occasions privées s'ils ne payent le port. Les membres du clergé et des professions et les personnes instruites en général, sont priés de s'intéresser à obtenir des souscripteurs, et de faire connaître les succès qu'ils auront obtenus, par lettres adressées au Secrétaire, William Evans, Ecuyer, à Montréal, en attendant que des Bureaux spéciaux puissent être ouverts en cette ville et à Québec.

La Société croit pouvoir compter avec confiance sur un appui général, et toutes les personnes qui désirent devenir membres, ou prendre le Journal de la Société, sont priées de faire tenir leurs souscriptions au Secrétaire, à cet effet, avec leurs résidences et les bureaux de poste à leur convenance, et il en sera accusé réception dans le premier numéro du Journal, par la publication de la liste des souscripteurs; ce qui épargnera les frais de la poste.

Souscription annuelle au Journal, 5s.

L'impression de la Lettre suivante de Monseigneur l'Evêque de Martyropolis, a été ordonnée, à l'Assemblée Générale qui a eu lieu en juin dernier, afin de faire connaître la disposition plus qu'amicale des Prélats et du Clergé Catholiques envers la nouvelle Société, et en faveur des objets que cette Société a en vue.

EVÊCHÉ DE MONTRÉAL, 30 Avril, 1847.

MONSIEUR,—Je suis d'autant plus flatté de répondre à votre lettre du 22 de ce mois, que je désirais, depuis long-tems, vous offrir directement le témoignage de mes sentimens et de ma satisfaction pour les efforts que vous n'avez cessé de faire en faveur de l'agriculture, en ce pays, depuis plus de vingt ans. C'est effectivement un service très signalé que vous rendez à mes compatriotes, en travaillant à améliorer parmi eux l'industrie agricole qui porte avec soi non seulement la prospérité matérielle, mais encore la garantie la plus rassurante du bien-être moral. Mais cet heureux résultat, pour être général et permanent, doit être le travail combiné de plusieurs, même du grand nombre de nos hommes influents. C'est pour cela sans doute, que reportant vos vues au-delà de votre propre carrière, quelqu'utile qu'elle soit, vous songez à en perpétuer les travaux, en formant une association rurale assise sur de larges bases. En cela, je ne puis que vous louer davantage et me joindre cordialement à vos généreux desirs. Aussi c'est avec une véritable satisfaction que j'ai lu le projet de la nouvelle *Société d'Agriculture Canadienne*, et je me suis sincèrement réjoui des grandes espérances de succès qu'elle vous fournit dès son début.

Je puis ensuite vous assurer, tant en mon nom qu'en celui de l'Evêque diocésain, que le Clergé Catholique rentrera complètement dans vos vues à cet égard; et outre les efforts individuels que plusieurs MM. Curés ont déjà faits au sein de leurs Paroisses respectives, je dois vous informer que Sa Grandeur Mgr. Bourget, dans son dernier voyage en Europe, vient de s'occuper activement de l'introduction dans ce District, d'un Etablissement de Trappistes, autant dans un but d'amélioration agricole, que dans un but religieux; car on connaît le bien solide et l'influence salutaire que ces laborieux ouvriers produisent, en divers pays, par la mise en opération de leurs fermes modèles. Vous pouvez donc être assuré, Monsieur le promoteur infatigable de l'agriculture, que vous trouverez dans les Ecclésiastiques du Canada au moins de fidèles approbateurs de vos constants efforts, si nous ne pouvons pas être toujours les coopérateurs plus efficaces de votre intéressant travail.

Veillez compter l'Evêque Catholique de Montréal au nombre des membres à vie de l'utile *Société d'Agriculture en Canada*. Ci-incluse la petite souscription de l'Evêché.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé,)

† J. C. PRINCE,

Evêque de Martyropolis, Admtr. du D. M.

Après avoir proposé la 9me Résolution, le Major Campbell ajouta :

En proposant cette Résolution, je prendrai la liberté de faire quelques remarques sur un sujet auquel j'ai donné beaucoup d'attention. Le grand avantage que doit retirer le pays en général, d'un bon système d'Agriculture est si évident, qu'il ne m'est pas nécessaire d'en parler maintenant au long: ce que nous avons à considérer présentement, ce sont les moyens à employer pour introduire et maintenir un tel système. Je n'en connais pas de plus efficace que le soin de donner à notre population agricole une bonne éducation pratique; en vain offrirons-nous des prix pour de beaux animaux et des terres

bien cultivées, si nous n'apprenons aux concurrens l'art d'élever les premiers et de cultiver les dernières : commençons par les rudimens de la science, et bientôt nous pourrons atteindre les plus hautes branches. Je parle maintenant, non en qualité d'officier public, mais comme un habitant de cette Province, identifié avec tous ses intérêts: attaché à ce pays par le lien de la propriété, et à une des races qui l'occupent, par le lien le plus fort et le plus cher que l'homme puisse former. En plus d'une occasion, un cultivateur est venu me trouver, et m'a exprimé le désir de donner à son fils, qui paraissait avoir quelques talens, une bonne éducation; et il a été alors question de savoir comment cela se pourrait faire: ou il faut que l'enfant aille à l'école élémentaire, où je crains qu'au moment actuel, il n'apprenne que peu de chose; ou il faut qu'il soit envoyé à un collège, où on lui enseignera les Mathématiques, le Latin et le Grec; et quand il aura achevé son cours d'études, il retournera chez son père, pour être choyé et gâté par ses trop indulgens parens, tout fiers de la bonne éducation de leur fils. S'occupe-t-il maintenant à aider son père dans la culture de sa terre? Non, une telle occupation est devenue au-dessous de la dignité de ce jeune savant. Il faut maintenant qu'il soit un avocat ou un médecin, et qu'il ajoute un individu à l'une de ces professions déjà encombrées: la maison de son père, la demeure de son enfance, est méprisée: le *capot* d'étoffe du pays est remplacé par un habit de drap fin d'Europe: il établit sa résidence dans un village; administre la loi ou la médecine à tout habitant qui veut lui confier le soin de ses affaires ou de sa personne, et parle politique à tort et à travers, toutes les fois qu'il peut réunir deux ou trois voisins. J'en appelle à plusieurs messieurs nés et élevés dans ce pays, qui m'écoutent maintenant, et leur demande si ce tableau est surchargé? Un des principaux objets de la Société est de remédier à ce mal par l'établissement d'une école et d'une ferme modèle, où la génération croissante puisse apprendre la pratique et la théorie de l'Agriculture. Les jeunes gens qui auront fréquenté cette école retourneront chez leurs parens, j'en suis persuadé, en état de les assister efficacement, et d'être des membres utiles de la société, et par là la culture du sol, les occupations rurales s'élèveront dans l'estime du public. J'espère vivre assez long-tems pour voir une telle école établie dans chaque paroisse de la Province.

J'ai beaucoup de plaisir à ajouter que je suis autorisé à dire que l'Evêque de Montréal et les membres du Clergé Catholique de la Province sont disposés à donner à cette entreprise toute l'aide qui dépendra d'eux: ce digne Prélat, dans son dernier voyage en Europe, a pris tous les renseignemens nécessaires, et a acquis beaucoup de connaissances touchant certains Religieux, qui emploient à la culture du sol, le temps qui n'est pas consacré aux pratiques de dévotion: ces connaissances, Sa Grandeur veut bien nous en faire part, pour être mises à profit de la manière qui paraîtra la plus propre à conduire au grand objet que nous avons tous en vue.

La Députation qui s'était rendue auprès de Son Excellence, le Gouverneur Général, pour solliciter Son Excellence à devenir le Patron de la Société, a fait rapport du résultat de son entrevue avec sa Seigneurie :

“ Que la Députation avait été reçue très gracieusement, et que la Résolution qui a rapport au désir de la Société d'avoir Son Excellence pour Patron, ayant été lue, il avait plu au Gouverneur Général de dire, qu'il acceptait l'offre avec beaucoup de satisfaction, parce qu'il croyait que l'Agriculture était le fondement de tout ce qu'il y a de grand chez une nation, (ou quelque chose à cet effet,) et qu'il ne doutait pas que le présent effort pour instituer en Canada une Société d'Agriculture sur une grande échelle, ne fût suivi de succès, lorsqu'il voyait à la tête de l'entreprise les noms de Messieurs aussi influents que ceux qui avaient composé l'assemblée du 16 de ce mois. Les Messieurs composant la Députation ayant dit qu'il avait déjà été fait plusieurs tentatives dans le Bas-Canada, pour organiser des Sociétés d'Agriculture sur un plan étendu, mais qu'elles n'avaient pas réussi, il plut à Son Excellence de dire que ce serait pour Elle une double satisfaction de voir réussir la présente entreprise, d'autant plus que son nom était à la tête; et en témoignage de sa cordiale coopération, Son Excellence offrit sa souscription pour la somme de \$100.”

MEMBRES.

SON EXCELLENCE LE GOUVERNEUR GENERAL.

Patron de la Société.

Membres à vie.

Sa Grandeur, l'Archevêque Catholique Romain de Québec.	L'Hon. George Moffatt, M. P. P.
Sa Grandeur, l'Evêque Catholique Romain de Montréal.	L'Hon. F. H. Knowlton.
Le Major Campbell, Secrétaire Civil, Président de la Société.	L'Hon. F. P. Bruneau.
L'Hon. Sir James Stuart, Juge-en-Chef.	R. N. Watts, Ecr., M. P. P.
L'Hon. Wm. Morris, Président du Conseil.	F. A. La Rocque, Ecr.
L'Hon. T. B. De Boucherville, Vice-Prés.	John Yule, Ecr.
L'Hon. W. Badgley.	Dun. A. Finlayson, Ecr.
L'Hon. P. McGill, Orateur du Conseil Législatif.	A. Kerzkowski, Ecr.
	John Lovell, Ecr.
	Wm. Evans, Ecr., Secrétaire.
	Dr. Boutillier, Ecr., M. P. P.
	M. Cameron, Ecr., M. P. P.

Membres.

L'Hon. L. H. Lafontaine, M. P. P.	M. Bouchette, Arpenteur Général.
L'Hon. A. N. Morin, M. P. P.	Charles Turner, Ecr.
L'Hon. B. Joliette.	P. Lachapelle, Ecr., Fils,
L'Hon. Robt. Harwood.	Capt. John Clarke,
L'Hon. Francis Hincks.	John Edw. Evans, Ecr.
L'Hon. Commissaire Casgrain.	James Logan, Ecr.
Col. Taché, A. G. M.	—Grigg, Ecr.
L. Lacoste, Ecr., M. P. P.	J. J. Shepherd, Ecr.
B. H. Le Moine, Ecr., M. P. P.	J. S. Foster, Ecr., M. P. P.
A. Jobin, Ecr., M. P. P.	D. M. Armstrong, Ecr., M. P. P.
L. T. Drummond, Ecr., M. P. P.	A. Berthelot, Ecr., M. P. P.
A. P. Méthot, Ecr., M. P. P.	A. C. Newman, Ecr.
Jacob De Witt, Ecr., M. P. P.	J. Crawford, Ecr.
J. P. Lantier, Ecr., M. P. P.	J. L. De Bellefeuille, Ecr.
L'Hon. Adam Ferrie.	Wm. Kingsford, Ecr.
L'Hon. John Molson.	A. La Rocque, Ecr.
Wm. Hall, Ecr.	A. Kimpton, Ecr.
L'Hon. Juge Day.	J. Thomson, Ecr.
L'Hon. Juge Pyke.	H. DesRivières, Ecr.
E. Colville, Ecr., M. P. P.	Dr. P. Beaubien, Ecr.
W. F. Coffin, Ecr., Shérif.	

Noms, Résidence, et Bureaux de Poste des Souscripteurs, à insérer dans cette Liste, et s'ils sont Membres de la Société, et Souscripteurs pour le Journal Anglais ou le Journal Français, ou pour les deux, et les listes à renvoyer, aussitôt que possible, au Secrétaire de la Société.

NOMS.	RÉSIDENCE.	BUREAUX DE POSTE.	MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.	JOURNAL ANGLAIS.	JOURNAL FRANCAIS.